

La cohésion territoriale voulue par la Région doit permettre à chaque territoire de se développer, de s'aménager et de vivre durablement. Il s'agit à la fois de maintenir et renforcer les centralités urbaines et rurales tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle de notre région.

Notre objectif: généraliser la contractualisation et la coopération avec l'ensemble des territoires sur la période 2018-2020.

4 PILIERS : FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION TERRITORIALE.



LES TERRITOIRES DE PROJET

Que ce soit les métropoles de Dijon, Besançon ou les Pays, les contrats de territoire permettront à la Région de proposer des solutions concrètes pour l'ingénierie territoriale ou les investissements, porteurs de transition écologique et énergétique, d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations ou activités.

LES BOURGS-CENTRE

40 communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire ont souhaité s'engager dans un projet de revitalisation de leur centre-ville ou centre-bourg.

Le logement, le commerce, les équipements ou espaces publics sont au centre de ces projets exceptionnels et trouveront une solution dans les contrats de revitalisation que la Région met à leur disposition.

LES RURALITÉS

Les ruralités sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses évolutions, défis et besoins que la Région, en tant que garante des équilibres entre territoires, se doit de prendre en compte. Les questions d'habitat et d'aménagement sont au cœur de cette approche mais les ruralités sont aussi des terres d'innovation, d'humanité et d'avenir. Le dispositif ENVI (Espaces Nouveaux Villages Innovants) permet ainsi aux communes de moins de 3 500 habitants de libérer leurs énergies et de proposer des actions citoyennes pour mieux vivre ensemble.

LES QUARTIERS, POLITIQUE DE LA VILLE

La Région s'attache à améliorer l'image et les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Cela passe tant par une intervention en matière de rénovation urbaine, que par le soutien aux actions de cohésion sociale, qui sont les deux entrées indissociables en matière de politique de la ville. 27 EPCI sont concernés, pour des quartiers pré-identifiés au niveau national, ou reconnus comme prioritaires par un accord entre le territoire local et la Région.

DES **PRINCIPES** À METTRE EN AVANT :

Efficacité énergétique et écologique

Pour que la Bourgogne-Franche-Comté soit une Région à énergie positive, il est impératif d'inciter et d'accompagner la réalisation de bâtiments performants. La rénovation de bâtiments doit atteindre le niveau BBC rénovation et les bâtiments neufs le standard BEPOS. Par ailleurs, les espaces publics se doivent de respecter la biodiversité locale en favorisant des espèces végétales adaptées. Une gestion économe de l'espace est encouragée par la Région.

Participation citoyenne et bien vivre ensemble

Les projets doivent être construits avec et pour les citoyens qui vivent au quotidien sur ces territoires. Il est primordial de favoriser des aménagements de qualité adaptés à leurs attentes. Pour construire la région de demain,une plateforme participative est à votre disposition.

Pour échanger, connectez-vous sur





UNE **BOÎTE À OUTILS** À DISPOSITION DES TERRITOIRES

Des contrats de territoire



Pour aui?

Collectivités. Associations



Pour quoi?

Ingénierie territoriale et études à l'échelle de pays, investissements locaux concourant à l'attractivité et la transition énergétique des territoires ou à la bonne gestion de l'espace



Combien?

80 M€ de crédits d'investissements. 10 M€ de crédits de fonctionnement (ingénierie et études)

Des contrats de revitalisation de bourg-centre



Pour aui?

40 communes lauréates AMI ou AAP, bailleurs, SEM,...



Pour quoi?

Aménagement d'espaces publics, revitalisation commerciale. adaptation et rénovation de logements



Combien?

750 000 € sur 3 ans par Bourg centre

Des contrats de rénovation urbaine et sociale



Pour qui?

27 EPCI concernés par les guartiers politique de la ville dont les 13 collectivités porteuses d'un projet de rénovation urbaine concerné par un Quartier d'Intérêt Régional (QIR), organismes Hlm, SEM



Pour quoi?

aménagement d'espaces publics, réhabilitation équipements publics. soutien au développement économique, actions des programmations contrat de ville concourant à l'accès à la formation et l'emploi, au développement durable et à l'animation/appropriation de l'espace public



Combien?

Taux maxi de 80% pour les actions de fonctionnement et taux maxi de 40% pour l'investissement

ENVI



Pour qui?

Collectivités de moins de 3 500 habitants et associations



Pour quoi?



Actions innovantes avec participation citoyenne



Combien?



Combien ?
80% plafonné à 5 000 € pour les actions de fonctionnement, 50% plafonné à 15 000 € pour les actions d'investissement

FIP FAP



Pour qui?

Collectivités et organismes hlm pour le FIP et associations pour le FAP



Pour quoi?

Pour des actions localisés dans les quartiers d'habitat social et/ou au bénéficie de leurs habitants : petits équipements. aménagement d'espaces publics, actions de cohésion sociale



Combien?

80% plafonné à 5 000€ pour le FAP, 50% plafonné à 15 000 € pour le FIP





Habitat et aménagement durable



Pour qui?

Communes identifiées dans une armature ou sous condition de stratégie : des maîtres d'ouvrages publics (collectivités, organismes Hlm, SEM, SPL)



Pour quoi?

Acquisition amélioration ou rénovation de logements vacants. construction neuve de logements, aménagements d'espaces publics



Combien?

Taux de 15 à 30%, plafonds selon projets

Aménagement urbain des cités de caractère



Pour qui?

Communes bénéficiant d'un label international, national ou régional mettant en avant la qualité de leur patrimoine culturel ou touristique



Pour quoi?

Études d'orientations d'aménagement, aménagements urbains valorisant le cadre de vie de ces communes



Combien?

100 000 € (30%) à 150 000€ (40%) pour les travaux et 15 000 € (60%) pour les études



www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur f



Crédits photos : Ville de Belfort, David Cesbron (couverture), Vincent Arbelet (page 2) / Région Bourgogne-Franche-Comté, Thierry KUNTZ (page 1 en hauf à droite) - source patrimoine et inventaire / Région Bourgogne-Franche-Comté, Antoine Beauvillain (page 3), David Cesbron (4e de couverture) Exécution technique Laurence Berthel.